

B1

CONTRAT PEDAGOGIQUE

Entre:

L'école de Génie industriel 46 avenue Félix Viallet 38000 Grenoble Représentée par Pierre DAVID, Responsable pédagogique 1^{ère} année

d'une part,

<u>Et</u>

Monsieur Auguste Meyer

d'autre part

est conclu le présent contrat :

ARTICLE 1: NATURE et OBJET DU CONTRAT

Le jury de première année qui s'est réuni le 12/07/2021 a autorisé le redoublement de **Auguste Meyer** sur la base des conditions suivantes :

Les notes des UE suivantes sont conservées pour l'année 2021-2022 :

55 - UE Génie industriel expériences et méthodes

SS - UE Projets - Semestre 1

95 - UE Développement personnel et international - Semestre 5

55 - UE Économie et sociologie

95- UE Modélisation mathématique et informatique

- Matière projet Bachelor GIPG.

Les UE non validée en 2020-2021 seront repassées en 2021-2022 :

S6- UE Mathématique et informatique décisionnelles 3 GUC 0905

S5 - UE IFIS OL Base eteres

56 - UEISR 36UC 1400

36 - UE Analyse financière (UE Mesure des performances et décisions) 3000 1601

56 - UE Organisations industrielles 3606 1005

56 - UE Développement personnel et international - Semestre 6

56 - UE Qualité et Amélioration Continue (non programmée en 2020-2021)

3CUC 1701

L'étudiant choisit de repasser en 2021-2022 la matière suivante:

- LV2S5 ON Base elever

Fait en 2 exemplaires à Grenoble, le 09/09/2021

L'étudiant

Le responsable pédagogique de 1ère année